

Orient, et insistant à la fois sur la nécessité de reconnaître à Israël le droit d'exister en paix comme État indépendant et sur les intérêts et aspirations légitimes des Palestiniens, notamment leur besoin de trouver un moyen d'expression politique.

Le Canada a dû une fois de plus se prononcer, à l'UNESCO et devant l'Assemblée générale des Nations Unies, sur de nombreuses résolutions concernant Israël et le Moyen-Orient. Désireux, lorsque cela était possible, de bien faire connaître sa position, le Canada — sur dix-huit résolutions majeures liées au Moyen-Orient et présentées au sein de divers organismes onusiens — a voté cinq fois pour, huit fois contre et s'est abstenu à cinq reprises. Ce désir d'adopter une position non équivoque a été manifeste dans les votes du Canada sur les trois résolutions proposées à la session de 1976 de l'UNESCO, de même que dans les positions qu'il a adoptées à la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il convient de noter qu'à cette occasion, le Canada s'est opposé à la résolution portant sur la « Question de la Palestine » — alléguant qu'elle allait à l'encontre du cadre convenu pour les négociations de paix au Moyen-Orient —, qu'il a appuyé la résolution déplorant la politique d'Israël d'établir des colonies de peuplement dans les territoires occupés et qu'il a également appuyé la résolution égyptienne demandant instamment la reconvoction, dans les plus brefs délais, de la *Conférence de Genève sur la paix au Moyen-Orient*. Pour chacune de ces questions, le Canada a expliqué pourquoi il s'opposait à toute tentative pour entraver ou éluder les négociations en vue d'un règlement, ou préjuger de leur résultat, en se fondant sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité qui, selon lui, continuent d'être le seul cadre généralement accepté pour les négociations sur le Moyen-Orient.

Le Canada n'a pas participé directement aux événements du Liban, mais il s'est employé activement à répondre aux besoins que cette situation a créés. Les normes de l'immigration ont été assouplies pour permettre aux victimes de la guerre d'émigrer au Canada.

Le gouvernement du Canada a aussi contribué au programme du Comité international de la Croix-Rouge visant à alléger les souffrances du peuple libanais. Les hostilités ont contraint l'ambassade du Canada à se retirer de Beyrouth et à s'installer provisoirement à Amman (où elle était déjà accréditée). Une fois à Amman, l'ambassade a maintenu son accréditation auprès du Liban et de la Syrie.

Le Canada a continué de fournir le plus important contingent de tous les pays à la Force de maintien de la paix des Nations Unies chargée de faire observer le cessez-le-feu dans la péninsule du Sinaï et sur les hauteurs du Golan.